J'ai examiné quatre observations qui m'ont été présentées à l'académie par monsieur Boursier chirurgien major du Colonel général dragon.

La première a pour objet une plaie au front faite par un coup de pistolet qu'un brigadier de ce régiment s'étoit tiré dans l'intention de se tuer. La balle qui étoit droite avoit porté obliquement, après avoir déchiré les tegumens qui couvrent la partie moyenne du coronal avoit glissé entre les os et le pericrane jusqu'au vertex où elle fut trouvée applattie et au milieu d'une tumeur emphysemateuse et sanguine. Le coronal étoit fendu superficiellement dans une étendue de quatre à cinq lignes. Les accidens furent violens. Mr Boursier n'aperçut pas de fracture, et comme ils ne durèrent pas au delà de quatre à cinq jours il ne jugea pas à propos de faire l'opération du trépan. il fit seulement quelques trous avec le trépan exfoliatif, la suite fut la sortie d'une lame osseuse de peu d'épaisseur qui comprend toute la partie que la balle avoit frappé et la totalité de la fente. La guérison ~~fut~~ a été achevée en trois mois. Mr Boursier paroit surpris de l'applatissement de la balle qui est un effet ~~[illegible]~~ très ordinaire et de ce qu'elle n'a pas brisé profondément le coronal, ce qui vient de l'obliquité de sa direction. Cette observation me paroit devoir être confrée

ACADÉMIE NATIONALE ... BIBLIOTHÈQUE
ARC 44 n° 60

Comme un exemple d'exception à la règle qui s'exprime dans tous les cas où il y a fracture au crâne.

Il s'agit dans le second de la chute de plusieurs dents de la mâchoire inférieure et du bord alvéolaire qui étoient attachées à un chancre mal traité. mais il y avoit un an que cette maladie étoit guérie, lors que celle de la bouche se manifesta. il s'est fait dans cette occasion une espèce de mort partielle ou de séquestre d'une partie de la mâchoire. (les faits ne sont) pas rares. mais il est utile d'avoir les détails de ce genre de maladie.

La troisième observation est celle d'une carie de toute la partie supérieure et interne du crâne. Le malade avoit depuis longtemps une gale canine qu'il laissoit aux soins. on s'en apperçut au régiment Royal Dragon où il étoit entré; et on le força de se soumettre au traitement de cette maladie qui fut guérie avec les précautions ordinaires en dix jours de temps. Bientôt après il sentit une douleur sourde et profonde au dessus du sinus frontal. cette douleur augmenta peu à peu. La tête se prit, la vue se perdit enfin le malade mourut. [illegible] l'avoit suivi jusqu'au commencement d'octobre 1770 : mais étant forcé de marcher avec son régiment qui quittoit Laon, il le

lorsqu'à 3 heures dix de cette ville où il ne vécut que jusqu'au
huit du même mois. à l'ouverture du crâne on trouva dit mons.
Dowbis du sang épanché sur la [struck] dure mère, de l'engorgement dans
toutes les parties du cerveau, et deux protubérances à la partie antérieure
de ce crâne, lesquelles avoient rongé et détruit la table interne du crâne,
où l'on voyoit encore des os [illegible] enfoncés et consumés. l'académie rapporte
sans doute, que quoique mons. Dowbis lui ait laissé le crâne dont
il s'agit, n'a pas parlé qui a fait l'ouverture du cadavre, et entre les
mains de qui cette pièce est tombée. M. Gasquier chirurgien en chef de
l'hôpital [illegible] de [illegible] la revendique, et dit qu'elle lui a été dérobée dans
son cabinet. il n'en accuse pas M. Dowbis, mais il est étonné de
savoir qu'il en soit possesseur, et qu'il en donne des observations comme
à lui appartenant. il y a donc débat entre M. Dowbis et M.
Gasquier. le premier a suivi la durée de la maladie; le second ne
a vu les effets qu'en faisant l'ouverture du corps. leurs [struck] observations
combinées donnent une exposition très exacte du fait. mais quelle
est celle des deux à qui elle appartient, et qui peut s'y prendre à plus juste
titre? quoi qu'il en soit elle me paroit très bonne à conserver.

ACADÉMIE NATIONALE … BIBLIOTHÈQUE

La quatrième observation du citoyen Boutous a existé entre ce

Gazpizer et lui une contestation plus sérieuse. Il s'agissoit d'une

fracture au bras compliquée de l'issue de la portion supérieure de l'humérus.

Les accidens furent violens. On eut pour... moindre un aggrandissement

la plaie, dans la vue de faciliter la réduction. mais elle fut impossible,

le Gazpizer détermina à scier et à emporter le bout de cet fragment. après quoi les

[illegible]
~~[illegible]~~ os purent être remis en place, les accidens se calmèrent et il

parvint à guérir le malade.

Le C. Boutous dit que lui-même demanda ce Gazpizer et cette douze

collègues mandés en consultation, c'est de concert qu'ils... et que c'est lui

qui a conseillé de retrancher la portion d'os sortie hors des téguments. Il le

prouve par un certificat de ce Joseph un des chirurgiens consultants.

Le Gazpizer assure que personne ne lui a suggéré la conduite qu'il a

suivie, et que jamais il n'a été d'avis de ~~[illegible]~~ faire l'amputation.

Les preuves qu'il en apporte sont nombreuses. elles consistent ^1.^ dans un certificat

d'un officier de santé, médecin qui dit que lors qu'il a été mandé

à Port dans pour opérer, tout était prêt pour scier [illegible], et qu'il

l'inventé par ces gazzotti. 2° dans une autre certificat de
ces Lobjois, qui dit que c'est ces gazzotti qui a seul eu, sans
expliqué s'il en a eu l'idée, ou si elle lui a été fournie par ces
bourrié. 3° dans une troisième certificat de la supérieure de l'hôtel
Dieu qui affirme que ces gazzotti a conçu et exécuté l'opération, et 4°
dans un acte passé par devant notaire par lequel le père de l'enfant
dit que ces Bourrié ayant conseillé l'amputation, ces gazzotti a ima-
giné et exécuté de lui seul. Je viens aussi ... par cet acte que
ces Bourrié a voulu tirer de lui un certificat qui affirmât que lui en
bourrié, avoit conseillé de lui seul. Ce procédé étoit moins connu
sans doute il faudroit tâcher de découvrir qui de ces Bourrié ou de
ces gazzotti en a eu la première idée. Mais c'est conseillé partout,
~~de par conséquent~~ ainsi la contestation qui s'est élevée entre ces deux messieurs,
ne mérite point d'être approfondie. Le fait est très bien et ~~[illegible]~~ peut
être employé fort utilement. Je pense même que ce seroit un travail
digne de l'académie de rassembler ceux qu'elle peut avoir sur cette ma-
-tière et ceux que ses membres sont en état de lui communiquer
afin de les comparer avec ce qui a été écrit à ce sujet, et d'établir

fut heureusement de fracture compliquée de l'épaule de l'os, une
docimie fur, ce qui paraît être le sujet du procureur.

fi 24 mars 1774

Gabarrit